



 PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

provence
alpes agglo

D I G N E - L E S - B A I N S

APPEL À PROJETS 2026

CONTRAT DE VILLE DIGNE LES BAINS

**“FIER DE MON QUARTIER
FIER DE MON PARCOURS”**



MON QUARTIER DE DEMAIN

TRANSITION ÉCOLOGIQUE
INSERTION PROFESSIONNELLE
CADRE DE VIE
INITIATIVES CITOYENNES
RÉUSSITE ÉDUCATIVE
LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

quartiers2030

I. Une approche renouvelée

La nouvelle génération des contrats de ville 2024-2030 s'inscrit dans une continuité historique en faveur de la rénovation urbaine et du développement social urbain.

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, toujours en vigueur, définit la double finalité de cette politique :

- Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers,
- Et réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

Du + !

Pour réduire les écarts, cela nécessite « **de faire mieux** », avec en premier lieu une mobilisation renforcée du droit commun (dispositions spécifiques, dispositions supplémentaires) de chacun des partenaires.

La politique de la ville s'appuie sur un ensemble d'acteurs, dont le tissu associatif mais pas seulement, et doit consacrer une place importante aux habitants (conseil citoyen, fonds de participation des habitants, etc...) dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat.

Cet appel à projet conjoint Etat/PAA vise à co-financer des actions répondant aux orientations du contrat de ville en complément des crédits de droit commun.

La capacité d'innovation et de synergie en politique de la ville doit permettre de renforcer l'existant avec le développement d'initiatives à fort impact qui prennent en compte les objectifs d'insertion socio-professionnelle mis en avant par le Contrat de ville. Pour cela, les moyens mobilisés par le présent appel à projet relèvent de financements complémentaires au droit commun mais également de l'animation et de l'ingénierie mises en œuvre par les signataires.

II. Les priorités

Les axes identifiés par les acteurs du contrat de Digne-les-Bains s'articulent autour de deux priorités.

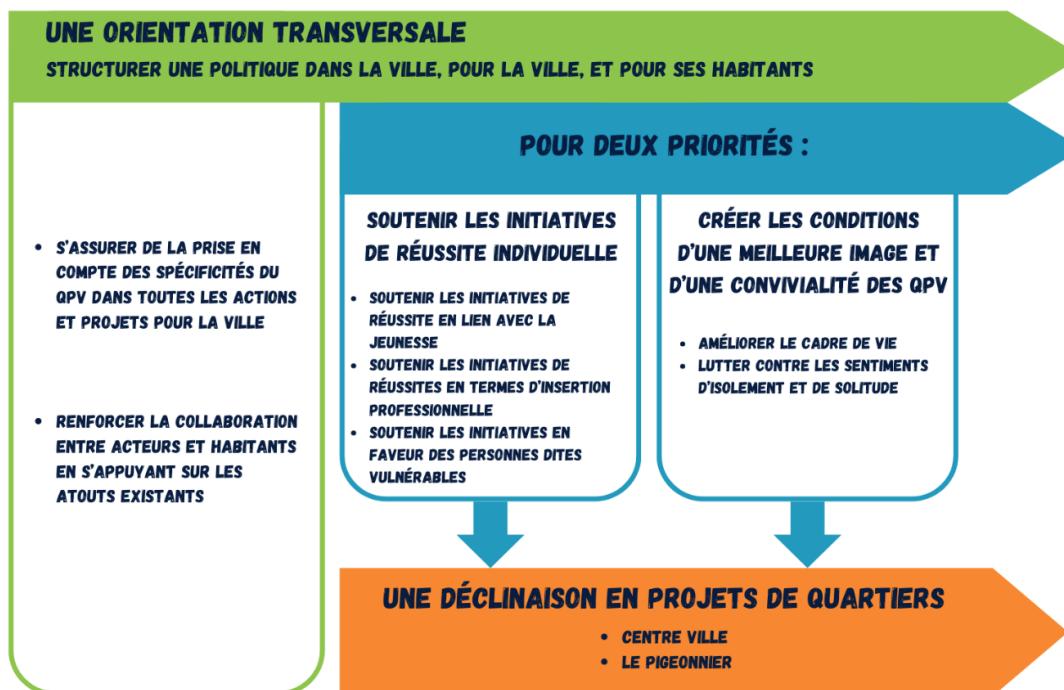
La première se concentre sur l'habitant en tant qu'individu avec une ambition de réussite personnelle : réussir sa scolarité, réussir son insertion dans la vie professionnelle et réussir ses ambitions personnelles. Cette thématique concerne notamment la tranche d'âge des 16-24 ans.

La deuxième relève de la prise en compte du collectif et de son espace de vie dans une optique de renforcement de lien social et d'amélioration du cadre de vie.

Afin d'avoir un impact réel sur la vie du QPV, tous les acteurs qui émargent à la Politique de la Ville conviennent de la nécessité de piloter les actions au plus près de ses bénéficiaires directs, à savoir les habitants. Une attention particulière sera donc portée à l'ancrage réel des porteurs auprès des habitants, afin que les actions ne soient pas « calquées » dans le QPV, sans lien.

Un des objectifs est de réussir à fédérer l'ensemble des services, acteurs du territoire et citoyens autour d'actions concrètes, tout en instaurant un pilotage souple et facile à comprendre.

Le schéma suivant symbolise cette volonté de simplification et d'action :



La notion de « projet de quartier » permet de préciser que les projets présentés peuvent se décliner soit sur l'ensemble du QPV (Centre-ville Pigeonnier), soit sur le Pigeonnier seulement, soit sur le Centre-ville seulement.



Pour le détail précis des orientations, nous vous invitons à vous référer au contrat de ville 2024-2030.

III. Les attendus

Le besoin des habitants des quartiers Politique de la ville

Afin de garantir la bonne orientation du nouveau contrat de ville, les demandes devront prendre en compte les besoins identifiés de la population et du territoire ou relever de commandes précises des habitants. Une attention particulière sera portée aux actions qui tendent à :

- Impliquer les habitants dans l'élaboration de projets et leur mise en œuvre ;
- Développer des outils de mobilisation en centre ancien ;
- Déployer les modalités visant à « aller vers » ;
- Développer des outils de communication spécifiques en fonction des publics.

L'analyse des données concernant le QPV Centre-ville Pigeonnier témoigne de plusieurs problématiques importantes :

- La sur-représentation de jeunes de 16-24 ans inactifs, sans emploi, et sans diplôme
- La sur-représentation de jeunes femmes mères dès le plus jeune âge
- La sur-représentation de familles monoparentales
- La sur-représentation de ménages bénéficiant d'aides publiques, et souvent inactifs (RSA, AAH).

Ces données doivent être prises en compte dans l'appel à projets, afin que les actions financées aient un impact direct sur ces enjeux.

Ainsi, une attention particulière sera portée aux actions qui auront pour objectif d'agir en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, sous quelque forme que ce soit.

L'égalité Femme / Homme

L'égalité entre les femmes et les hommes est un des attendus lors de l'élaboration des projets, et une des priorités transversales obligatoire des contrats de ville, avec la prise en compte de la jeunesse et la lutte contre les discriminations. Cela devra notamment concerter les jeunes mères avec enfants au sein de familles monoparentales.

La mobilisation des habitants

Il est important que le porteur propose des outils concrets de liens directs avec les habitants, sans systématiquement s'appuyer sur les opérateurs présents au sein du quartier (centre social, EVS). Il existe d'autres méthodes de mise en lien direct avec les habitants, qui devront être déployées (questionnaires, cohortes, communication, lien avec les bailleurs, avec les institutions...).

Une attention particulière sera portée aux actions organisées avec des groupes d'habitants restreints et suivis.

La caractéristique du QPV est également celle d'une sur-représentation de foyers seuls (personnes seules dans leur logement), ce qui génère de l'isolement social. Une attention particulière sera donc portée aux projets visant à lutter contre l'isolement des personnes seules.

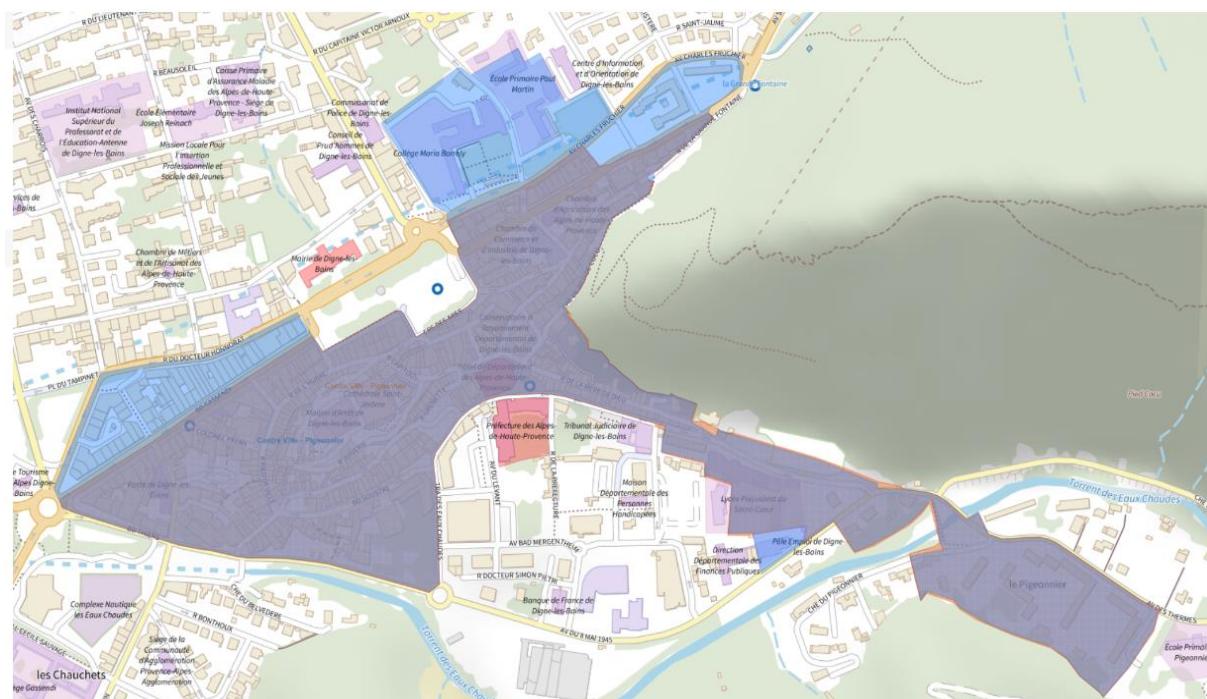
Emploi, insertion et formation des jeunes

Il existe une cassure dans l'insertion des jeunes entre les années de scolarité obligatoire (jusqu'à 16 ans), et les années futures. Autant jusqu'à la 3^{ème}, les jeunes des QPV présentent des résultats équivalents voire meilleurs aux jeunes de l'ensemble de la ville, or cette donnée s'affaisse par la suite, avec un décrochage, et un plus grand nombre de 16-24 ans sans diplôme, ou inactifs. Il sera porté une attention particulière aux projets proposant des actions concrètes en la matière.

Nous serons particulièrement attentifs, lors de l'instruction des dossiers, à la prise en compte de ces éléments.



IV. Le périmètre d'intervention



= Zonage du QPV

= Nouveau périmètre zonage du QPV 2024-2030

V. Conditions préalables de mise en œuvre des actions

Afin de répondre aux orientations préalablement présentées, il conviendra pour les porteurs de projet de démontrer :

- En amont, la pertinence de l'action au regard des attentes et des besoins des habitants
- En quoi l'action s'inscrit comme un levier pour « amener vers » le « droit commun » (équipements, pratiques, dispositifs, etc...) et préciser les modalités d'articulation en complémentarité avec les équipements/structures du territoire qui deviennent de fait partenaires de l'action. Un indicateur renseigné dans le bilan annuel de l'action devra permettre d'objectiver cette ambition.
- Plus précisément les actions en direction des jeunes devront être travaillées dans la mesure du possible en cohérence avec les établissements scolaires et le service jeunesse de la Mairie.
- Dès lors qu'une nouvelle action vise à être développée sur le territoire, les opérateurs devront prendre un contact préalable avec l'équipe en charge de la politique de la ville.
- Les actions culturelles, sportives, de loisirs veilleront par ailleurs à faire le lien avec les acteurs et structures existantes sur le territoire.

L'équipe de la politique de la ville veillera à favoriser les mises en lien et articulations entre opérateurs et représentants des politiques publiques sectorielles, équipements, bailleurs, associations..., ceux-ci intervenants ou étant présents sur le territoire.

Les opérateurs retenus dans le cadre de la programmation s'engageront à mobiliser des bénéficiaires des actions pour l'évaluation annuelle du contrat de ville.

Enfin, les porteurs de projets retenus devront réunir à minima une fois par an un comité de pilotage de leurs actions où seront invités les différents financeurs et partenaires du projet. Il pourra être innovant que des porteurs dont les actions convergent prévoient un comité de pilotage conjoint, afin de créer du lien entre acteurs de terrain.

VI. Modalités de dépôt

- Procédure de dépôt :

Afin que la demande de subvention soit instruite dans les meilleurs délais par tous les partenaires instructeurs et financeurs, une demande en ligne doit être déposée. En cas de renouvellement, vous devez également compléter le bilan de l'action 2025 (en cours ou réalisée).



Renouvellement d'action : Aucune demande ne sera instruite sans le bilan de l'année N-1

En cas de bilan provisoire, merci de transmettre les pièces justificatives par voie numérique.

Nous vous rappelons que le montant de la demande de subvention ne peut excéder 80% du coût total de l'action, il sera donc nécessaire de démontrer a minima 20% d'autofinancement

- Date limite et astuces pour le dépôt

La date limite de dépôt est fixée au **15 janvier 2025**. Toute demande reçue après cette date ne sera pas traitée.

Le dépôt se fait exclusivement en ligne sur le site DAUPHIN :

VOIR SITE CI APRES : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>



Attention, en complément du CERFA, vous devez également transmettre la fiche de synthèse en annexe (modèle ci-après et version modifiable en cliquant ICI).

Merci de déposer toutes vos pièces annexes en ligne (bilans d'activités, fiche synthétique...)

Les codes d'accès sur DAUPHIN vous ont été communiqués lors d'un renouvellement. Dans le cas d'une première demande, merci de vous rapprocher des services de l'Etat pour obtenir des identifiants.

- Transmission aux services instructeurs

Votre dossier en ligne sera accessible aux services instructeurs et financeurs. Des pièces complémentaires pourront vous être demandées par ces services.

- Communication et valorisation des actions

Petit point de rappel concernant **LES LOGOS** ! Les logos des financeurs doivent systématiquement figurer sur l'ensemble des supports de communication.



quartiers2030

**provence
alpes agglo**

VII. Contacts et ressources

- Aide aux porteurs de projet :

Pour être accompagnés dans le montage de leur dossier, les porteurs de projet pourront se rapprocher de l'équipe d'Animation de la Politique de la ville (Etat et Agglo), Mélanie BROVELLI, Mélissa MENARD et Paul LEROY :



Mélanie BROVELLI – Chef de Projet Politique de la ville



melanie.brovelli@dignelesbains.fr - 04 92 30 58 80



Melissa MENARD – Déléguée de la Préfète à la Politique de la ville



melissa.menard@alpes-de-haute-provence.gouv.fr - 06 48 76 26 60



Paul LEROY – Coordinateur Politique de la ville



paul.leroy@dignelesbains.fr - 06 74 97 22 91

Cliquez sur ce [Lien pour aller vers le contrat de ville](#) ou scannez ce QR code



A RETENIR : une date pour l'atelier DAUPHIN :

- **Lundi 08 décembre de 10h à 12h à la MJE**

Cliquez sous ce lien pour vous inscrire !!

<https://framaforms.org/inscription-atelier-dauphin-1763368773> ou contactez-nous pour plus d'information !

Annexe 1 / Fiche d'information détaillée

En complément de votre dossier CERFA déposé sur la plateforme Dauphin, ce document servira de support pour l'analyse de votre demande par les signataires du Contrat de ville. Il doit être **impérativement renseigné pour chaque action** présentée dans le cadre de l'appel à projet. **Vous veillerez à transmettre ce document par mail dès que votre demande sera saisie en ligne sur le portail Dauphin.**

Sans cette fiche complétée, votre demande ne pourra pas être enregistrée.

melanie.brovelli@dignelesbains.fr / severine.gautron@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Structure qui porte l'action	Intitulé de l'action
Subvention ÉTAT	Subvention Agglo
Montant de la demande 2026	Montant de la demande 2026
Montant de la subvention 2025	Montant de la subvention 2025
Montant de la subvention 2024	Montant de la subvention 2024
Budget total de l'action pour 2026	Période de mise en oeuvre de l'action en 2026
Contrat de ville concerné et QPV ciblé <input type="checkbox"/> Contrat de ville de Digne <input type="checkbox"/> Centre ville <input type="checkbox"/> Pigeonnier	

Présentation de l'action (4 lignes maximum)

Objectifs de l'action (*Précisez les objectifs qualitatifs et quantitatifs - 4 lignes maximum*)

Thématique (*1 thème au choix dans la nomenclature ci-dessous*)

> Thème :

> Sous Thème :

> Objectif :

Moyens humains mobilisés (2 lignes maximum)

Moyens matériels mobilisés (2 lignes maximum)

Méthode d'évaluation et indicateurs

Public touché en 2025 (nombre d'habitants par QPV)

Public cible en 2026 (nombre d'habitants par QPV)

Nomenclature OSIRIS Politique de la Ville (P147)		
Thèmes	Sous-thèmes	Objectifs
1. ÉDUCATION	1.1 - Programme de réussite éducative (PRE)	1.1.1 - Ingénierie, fonctionnement (équipes éducatives) 1.1.2 - Actions financées dans le cadre du PRE
	1.2 - Soutien à la scolarité	1.2.1 - Soutien à la scolarité
	1.3 - Cités éducatives	1.3.1 - Ingénierie, fonctionnement 1.3.2 - Actions financées dans le cadre des Cités éducatives
	1.4 - Persévérance scolaire et accès à des études supérieures	1.4.1 - Cordées de la réussite 1.4.2 - Lutte contre le décrochage scolaire des collégiens et lycéens hors PRE 1.4.3 - Stages, programmes de découverte professionnelle au collège
	2.1 - Santé	2.1.1 - Éducation à la santé et prévention (hors santé mentale) 2.1.2 - Prévention et sensibilisation à la santé mentale 2.1.3 - Accès aux soins
	2.2 - Soutien à la parentalité	2.2.1 - Soutien à la parentalité
	2.3 - Citoyenneté	2.3.1 - Accès aux droits sociaux 2.3.2 - Accès aux services publics 2.3.3 - Soutien juridique
	2 - ACCÈS AUX DROITS	2.3.4 - Lutte contre la fracture numérique 2.3.5 - Éducation à la citoyenneté, civisme 2.3.6 - Atelier de savoirs sociolinguistiques 2.3.7 - Prévention et lutte contre l'illettrisme 2.4.1 - Actions de prévention et de lutte contre les discriminations en direction des professionnels 2.4.2 - Actions de prévention des discriminations dans l'accès aux droits et à la justice en direction des publics 2.4.3 - Accompagnement des victimes
	3.1 - Cadre de vie	3.1.1 - Gestion urbaine de proximité 3.1.2 - Logement et habitat 3.1.3 - Transports et mobilités
3 - CADRE DE VIE, SOCIALITÉ ET TRANSITIONS	3.2 - Tranquillité et sûreté publique	3.2.1 - Amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité de l'État 3.2.2 - Bataillons de la prévention 3.2.3 - Autres actions participant à la tranquillité et à la sûreté publique 3.3.1 - Adultes relais 3.3.2 - Plan de professionnalisation des adultes-relais 3.3.3 - Médiation sociale et culturelle, prévention et gestion des conflits 3.4.1 - Verdississement, végétalisation et renaturation 3.4.2 - Préservation et qualité de l'eau 3.4.3 - Protection de la biodiversité 3.4.4 - Éducation à la protection de l'environnement 3.4.5 - Agriculture urbaine et jardins partagés 3.4.6 - Alimentation - Bien manger dans les quartiers 3.4.7 - Mobilités douces 3.4.8 - Accompagnement et adaptation au vieillissement
	3.4 - Transitions	
	4.1 - Jeunesse - séjours	4.1.1 - Séjours Explore l'Europe (Ex ANCV)/Politique de la ville 4.1.2 - Mobilité des jeunes (séjours vacances, dont VVV, chantiers, volontariats, hors Quartiers d'été) 4.1.3 - Accompagnement de la jeunesse
	4.2 - Culture et expression artistique	4.2.1 - Pratiques artistiques et culturelles 4.2.2 - Accès aux équipements culturels, manifestations culturelles et festivals 4.2.3 - Dispositif C mon patrimoine 4.2.4 - Médias de proximité, médias numériques et audiovisuels 4.2.5 - Histoire des quartiers et mémoire des habitants
	4.3 - Sports	4.3.1 - Activités physiques et sportives 4.3.2 - Socio-sport
4 - JEUNESSE, ACCÈS À LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS	4.4 - Quartiers d'été	4.4.1 - Quartiers d'été séjour 4.4.2 - Quartiers d'été hors séjour
	5.1 - Emploi	5.1.1 - Repérage, accueil, information, accompagnement de 1er niveau (premier accueil) 5.1.2 - Parrainage vers et dans l'emploi 5.1.3 - Accompagnement renforcé des jeunes (dont clubs de recherche d'emploi, garantie jeunes) 5.1.4 - Insertion par l'activité économique (IAE), dont clauses d'insertion 5.1.5 - Écoles de la 2ème chance
	5.2 - Cités de l'emploi - Pactes plein emploi	5.2.1 - Animation territoriale et coordination des acteurs 5.2.2 - Actions d'aller-vers et ingénierie spécifique
	5.3 - Engagement des entreprises et PAQTE	5.3.1 - Promotion et développement de l'apprentissage 5.3.2 - Mise en relation demandeurs/employeurs
	5.4 - Attractivité et développement économique	5.4.1 - Soutien au développement économique hors ESS 5.4.2 - Soutien à l'économie sociale et solidaire 5.5.1 - Citéslab 5.5.2 - Carrefours de l'entrepreneuriat 5.5.3 - Bus de l'entrepreneuriat 5.5.4 - Animation locale Entrepreneuriat Quartiers 2030
	5.5 - Entrepreneuriat Quartiers 2030	
	6.1 - Soutien à l'initiative associative	6.1.1 - Soutien aux associations têtes de réseau et aux structures fédératives 6.1.2 - Soutien à l'initiative associative (DLA)
	6.2 - Participation des habitants	6.1.3 - Subvention de fonctionnement aux petites associations de proximité 6.2.1 - Fonds de participation des habitants (FPH) 6.2.2 - Conseils citoyens (CC) hors FPH 6.2.3 - Actions de participation des habitants hors FPH et CC
	6.3 - Pilotage, ingénierie, ressources et évaluations	6.3.1 - Centres de ressources 6.3.2 - Animation de la politique de la ville, capitalisation et diffusion 6.3.3 - Évaluation, études, diagnostics et audits 6.3.4 - Formation et qualification des acteurs 6.3.5 - Équipes projets politique de la ville 6.3.6 - Appui à l'élaboration et au suivi des contrats de ville
	6.4 - Structures mutualisatrices	6.4.1 - Structures mutualisatrices